

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 88450023.2

51 Int. Cl.⁴: E 04 D 1/34

22 Date de dépôt: 06.06.88

30 Priorité: 09.06.87 FR 8708110

43 Date de publication de la demande:
 04.01.89 Bulletin 89/01

84 Etats contractants désignés: ES GR IT

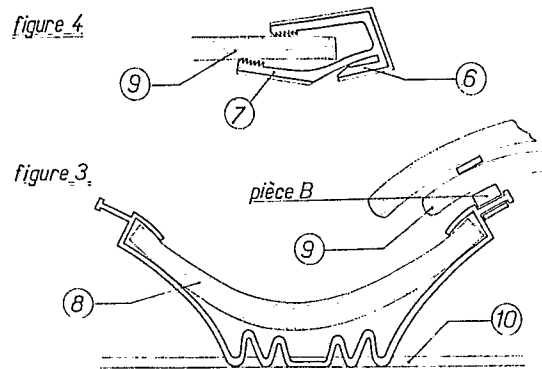
71 Demandeur: Héraud, Jean-Michel
 Château Rougemont Toulonne
 F-33210 Langon (FR)

72 Inventeur: Héraud, Jean-Michel
 Château Rougemont Toulonne
 F-33210 Langon (FR)

Le titre de l'invention a été modifié (Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, A-III, 7.3)

54 Dispositif de fixation de tuiles romaines.

57 Procédé de fixation de tuiles "romaines" (8, 9) caracté-
 risé en ce qu'il utilise un corps (A) déformable par allongement
 grâce à sa découpe en accordéon, muni de crochets à ses
 extrémités et de crêtes sagittales coopérant avec une pièce de
 retenue (B) munie d'un organe élastique d'encliquetage (6) et
 d'une pince élastique (7) formant pince de retenue pour une
 tuile de recouvrement (9).



Description

DISPOSITIF DE FIXATION DES TUILES "CANAL" OU ROMAINES -

a)- Ce dispositif de fixation des tuiles "canal" permet de réemployer de vieilles tuiles, tout en empêchant les glissements suivant la pente, des tuiles "courant", 5

les soulèvements par vents tourbillonnants, les mouvements de roulis, lorsque l'on marche sur les toitures .

- empêchant pour les tuiles "chapeau" de glisser ou de se retourner- 10

b)- Ce dispositif est INVISIBLE, (donc ne modifie pas l'esthétique de la toiture) car toujours recouvert par les tuiles de dessus ou des tuiles de rives- 15

Il est donc toujours à l'abri des intempéries et surtout de la lumière donc des rayonnements ULTRA-VIOLETS.

Etant toujours recouvert, il ne peut retenir les matières végétales, (feuilles, barbes de pin, etc...), et gêner l'écoulement des eaux. 20

Il n'est pas sensible aux variations thermiques et hygrométriques habituelles de nos régions tempérées.

Enfin ce dispositif très aéré permet une grande circulation de l'air sous tuile, donc une très bonne ventilation, ce qui est essentiel pour la tenue des tuiles au GEL. 25

c)-Ce dispositif est composé de deux pièces;

- L'une en matière plastique thermoformable, en forme de U, véritable étrier, qui viendra enserrer la tuile "courant", 30

-L'autre pièce en acier galvanisé embouti, (ou tout autre matériau pouvant subir les mêmes contraintes ou rendre les mêmes services), usinée en forme de PINCE venant serrer la partie supérieure (la plus étroite) de la tuile de recouvrement. 35

d)- La pièce en U sera appelée Pièce A

Cette pièce comprend elle même 3 parties: 40

1) Une base qui présente un relief "ondulé" de type accordéon (2) permettant par étirement des variations de largeur dépendantes des tuiles utilisées,

Ce relief en forme de berceau par sa courbe concave vers le haut, recevra la face convexe de la tuile "courant", qui reposera sur cette pièce et sera ainsi auto-calée. 45

Au centre de cette base (1) un trou permettra de fixer cette pièce au support sous-jacent. 50

2)- Deux bras latéraux (3)

Ces bras latéraux (3) vont longer les cotés de la tuile "courant" et se terminer par des crochets (4) venant serrer les bords de la tuile, empêchant cette tuile de glisser, de se soulever ou même de se déplacer latéralement. 55

3)- Des crêtes sagittales (5) au nombre de deux , prenant naissance pour chacune d'elle au sommet de chaque crochet, ces crêtes (5) serviront, soit l'une soit l'au- 60

tre, de point d'ancrage pour la pièce B décrite plus loin qui viendra se fixer sur cette crête (5) au moyen d'un CLIP (6)

e)- La pièce en forme de pince qui sera appelée PIÈCE B Cette pièce B sera en forme de bec de canard (7) dont l'ouverture servira de pince serrant l'extrémité supérieure (9), (la plus étroite), de la tuile de recouvrement, empêchant celle-ci de glisser ou de se retourner, et la rendant solidaire de la tuile courant; Le tout restant fixé sur le support sous-tuile, (litesaux ou voliges EtC...) 65

f)- Cette pièce B sera munie à sa partie inférieure d'un organe élastique d'encliquetage (6) qui viendra fixer l'une des crêtes sagittales (5) de la pièce A déjà décrite précédemment.

g)- Cette pièce B (comme la pièce A) sera INVISIBLE car toujours recouverte par la tuile de recouvrement supérieure.

Revendications

1) Dispositif de fixation de tuiles "canal" ou ROMAINES caractérisé en ce qu'il utilise un corps déformable par allongement grâce à sa découpe en ACCORDEON, muni de crochets à ses extrémités (4), et en ce que sur ces crochets (4) prennent naissance des crêtes sagittales (5), coopérant avec une pièce de retenue B.

2) Dispositif selon la revendication (1) caractérisé en ce que la pièce de retenue B est munie à sa partie inférieure d'un organe élastique d'encliquetage (6) ou CLIP.

3) Dispositif selon la revendication (2) caractérisé en ce que la pièce de retenue B est pourvue d'une pince élastique (7) formant pince de retenue pour une tuile de recouvrement (9), ladite pince (7) étant disposée au-dessus du clip (6).

figure 1

0298005

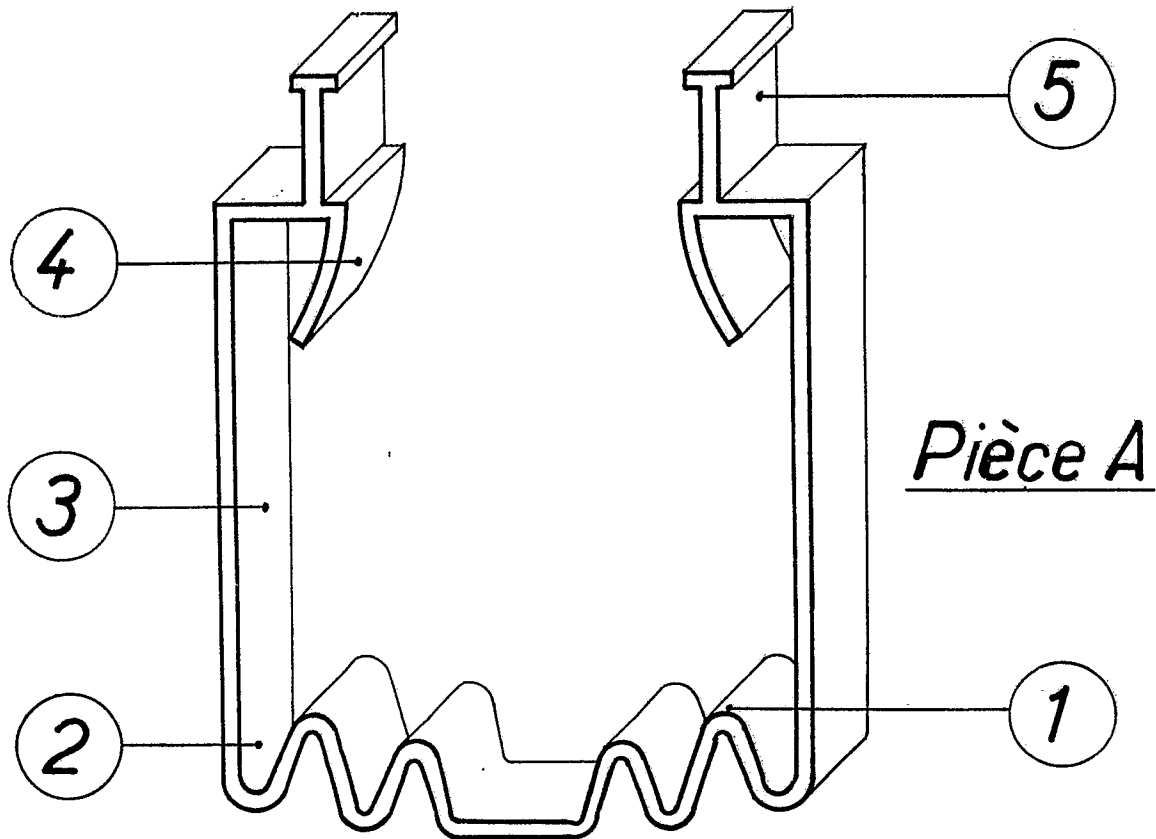
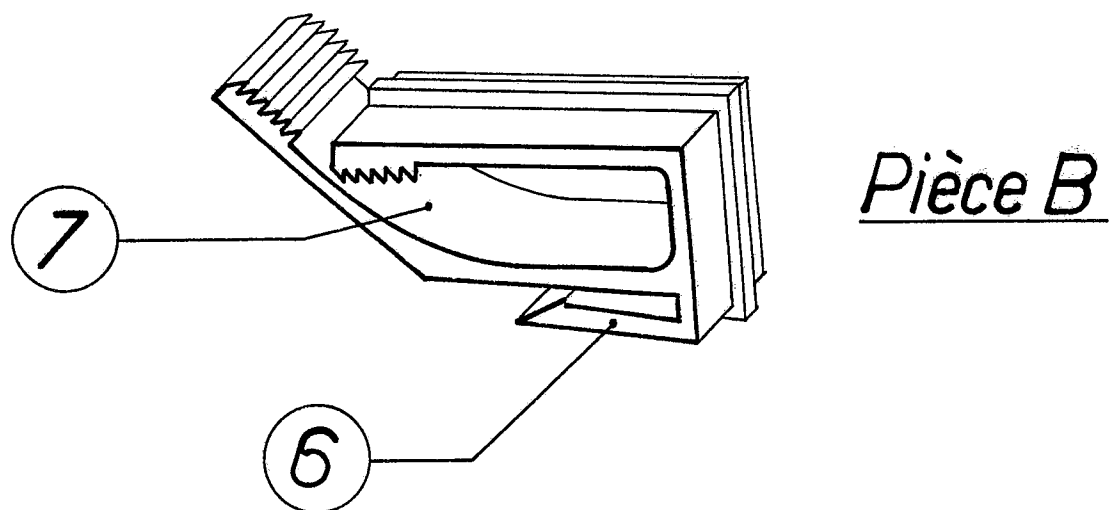


figure 2



grandeur réelle

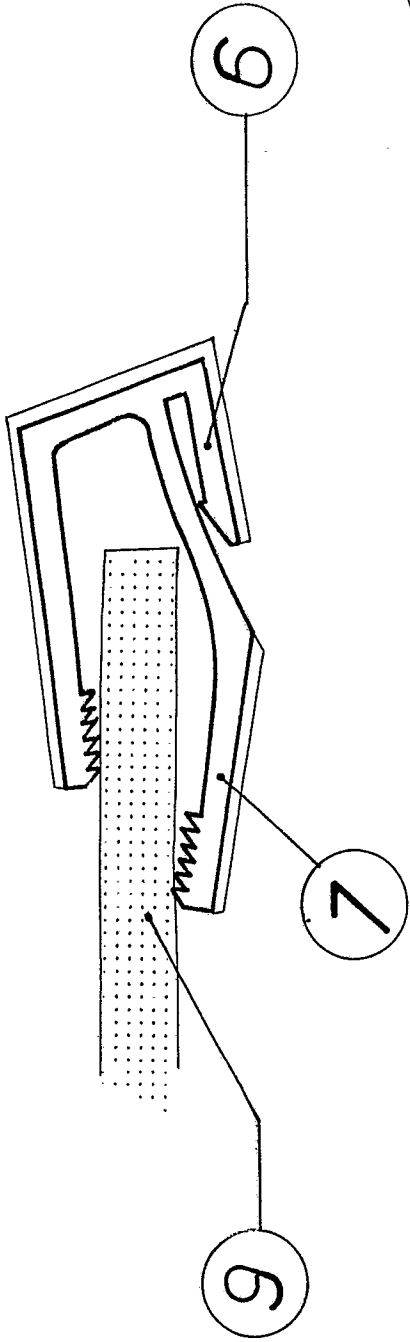


figure 4

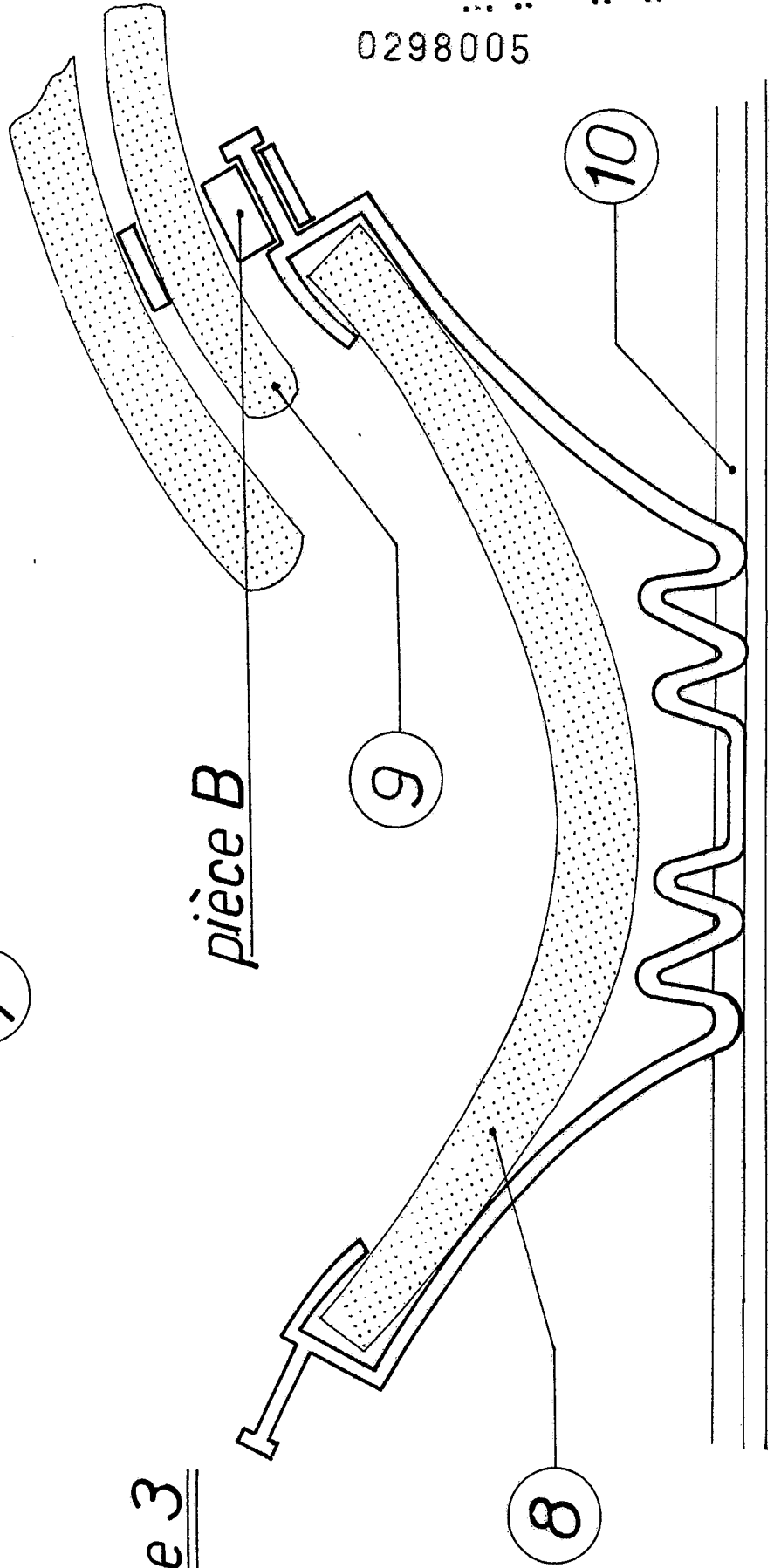


figure 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 546 559 (HERAUD) * En entier * ----	1	E 04 D 1/34
A	FR-E- 95 266 (PEIGNON) * Figures 7,8 * ----	1	
A	DE-C- 154 549 (INTERNATIONALE MAATSCHAPPIJ TOT EXPLOITATIE VAN GEBREVETEERDE UITVINDINGEN IN HAARLEM) * Figures * ----	3	
A	FR-A-1 389 551 (NICOLL) * Figures 1,2 * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 04 D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15-09-1988	Examineur CHESNEAUX J.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			